

FAQ CPS en ligne de l'APhC

Questions techniques et système informatique

1. Quelles sont les exigences du système requise pour le CPS ?

Windows :

- Internet Explorer 10 et versions subséquentes
- Google Chrome
- Firefox

Mac :

- Google Chrome
- Safari

À noter : Ces logiciels sont des navigateurs de bureau.



2. Puis-je accéder à mon abonnement sans avoir à passer par le site Web de l'AMC ?

Non. Les usagers doivent d'abord ouvrir une session dans le site amc.ca pour accéder au CPS en ligne.

3. En tant que membre de l'AMC, ai-je des frais à payer pour avoir accès au CPS à partir de mon ordinateur de bureau ou de ma tablette ?

Non. L'accès au CPS en ligne est un avantage d'adhésion dont bénéficient les résidents et médecins membres de l'AMC.

4. Qui peut avoir accès au CPS en ligne gratuitement ?

Le CPS en ligne est offert à tous les résidents et médecins (praticiens et retraités) membres de l'AMC.

5. Je suis étudiant. Ai-je accès au CPS en ligne gratuitement ?

Le CPS en ligne est compris dans l'adhésion à l'AMC pour tous les résidents et médecins (praticiens et retraités) membres. La plupart des bibliothèques médicales universitaires du Canada offrent un accès au CPS en ligne. Tous les membres de l'AMC (étudiants compris) ont accès à une version mobile du CPS par le biais de l'appli RxTx mobile, un avantage exclusif offert aux membres de l'AMC.

6. Quelle est la valeur du CPS en ligne ?

Ceci est un avantage d'adhésion à l'AMC d'une valeur de plus de 500 \$ par année. Pour ceux qui ne sont pas membres de l'AMC, l'accès au CPS en ligne n'est possible que par le biais de la suite électronique de l'APhC, qui se détaille à 389\$.

7. Puis-je enregistrer l'icône du CPS sur mon ordinateur de bureau ?

Non. Pour avoir accès au CPS en ligne, vous devez vous connecter à votre compte amc.ca.

8. J'ai déjà payé pour un abonnement au CPS. Quelles sont mes possibilités ?

Pour discuter de vos options possibles, communiquez avec le service à la clientèle de l'APhC au 1-800-917-9489 ou écrivez à cps@pharmacists.ca.

9. Puis-je partager mon accès avec mes collègues de la clinique ou d'autres membres de l'équipe de soins ?

Non. Vous n'êtes pas autorisé à fournir vos données de connexion au site de l'AMC à quiconque.



10. Comment puis-je mettre à niveau mon abonnement du CPS pour inclure accès au RxTx (médicaments et contenu thérapeutique) en ligne ?

Pour discuter de vos options possibles, communiquez avec le service à la clientèle de l'APhC au 1-800-917-9489 ou écrivez à cps@pharmacists.ca.

11. J'obtiens le message « Internet Explorer a empêché ce fichier d'afficher du contenu actif susceptible d'accéder à votre ordinateur ». Que faut-il que je fasse ?

Presque toutes les pages Web utilisent JavaScript, un langage de programmation de scripts qui tourne sur le navigateur d'un visiteur. Ce langage permet l'ajout de fonctionnalités spécifiques sur une page Web, fonctionnalités qui peuvent être limitées ou non disponibles si JavaScript est désactivé. Pour savoir comment activer JavaScript sur la plupart des navigateurs courants, cliquez sur le lien ci-après : <http://enable-javascript.com/fr/#ie>

12. Est-ce que le CPS utilise des témoins ?

Oui, nous utilisons des témoins seulement à des fins de pistage, d'authentification et d'analyse de l'audience.

13. Pour quelle raison ma connexion a-t-elle été interrompue ?

Le CPS a un délai d'attente par défaut de 2 heures. Par conséquent, si aucune activité n'a eu lieu pendant une période de 2 heures, le système interrompt la connexion automatiquement. Lorsque cela se produit, l'utilisateur reçoit le message suivant : « Votre session a été interrompue en raison d'inactivité. » Pour poursuivre votre consultation du CPS en ligne, veuillez retourner à amc.ca.

14. Mon logiciel antipub est activé. Cela a-t-il une incidence sur l'utilisation du CPS ?

Oui. Les logiciels qui bloquent les fenêtres contextuelles (pop-ups) peuvent vous empêcher d'utiliser toutes les composantes et fonctionnalités du CPS. Si vous avez un tel logiciel et qu'il est actif, il sera détecté et la possibilité vous sera offerte de permettre l'affichage de fenêtres contextuelles pour ce site en particulier.

15. À qui dois-je m'adresser si j'ai de la difficulté à me connecter ou à m'inscrire à amc.ca ?

Veuillez communiquer avec le Centre de services aux membres de l'AMC en composant le 1 844 748-8017 (en semaine, de 8 h à 20 h HE) ou écrire au centredeservicesauxmembres@cma.ca.

FAQ — Contenu

1. À quelle fréquence le contenu est-il mis à jour ?

Le contenu clinique est mis à jour hebdomadaire, mais il peut arriver que l'APhC décide de faire une mise à jour urgente en dehors de ces périodes. Toutes les mises à jour sont faites en coulisse, automatiquement, aussi l'utilisateur n'a pas à les faire manuellement lorsqu'elles deviennent disponibles.

2. Comment se fait-il qu'un produit médicamenteux ne soit pas indiqué dans le CPS ?

La participation dans le CPS est entièrement volontaire. La décision d'inclure ou non une monographie de produit dans notre contenu revient au fabricant. Par conséquent, si un médicament n'y figure pas, il peut y avoir deux raisons :

- Le fabricant n'a pas fourni de monographie de produit à l'APhC ;
- L'APhC procède actuellement au traitement de la monographie du fabricant, afin de l'inclure dans la prochaine mise à jour.

3. Pour quelle raison seules les sections « Présentation » ou « Formes pharmaceutiques, composition et conditionnement » contiennent-elles des informations dans certains cas ?

Bien que l'APhC fasse tout en son pouvoir pour fournir les renseignements les plus exhaustifs possibles sur son site, la décision de publier une monographie de produit complète ou partielle appartient au fabricant.

4. Pourquoi certaines monographies portent-elle la mention « Monographie de l'APhC » ?

Comme l'APhC s'efforce de fournir des renseignements aussi exhaustifs que possible, s'il n'existe pas de renseignements thérapeutiques sur un médicament ou une classe de médicaments donnés, l'Association rédige sa propre monographie. Les monographies de l'APhC sont rédigées par des pharmaciens et sont révisées par des experts qui sont aussi pharmaciens, ou des médecins. Ces monographies peuvent cependant contenir des informations différentes de celles qui se retrouvent dans les monographies de produit approuvées par Santé Canada. Pour plus amples renseignements, consultez le paragraphe intitulé « Monographies de produit » de la section « À propos l'information sur les médicaments » dans la partie inférieure du portail.

5. Suis-je autorisé à donner aux patients une copie des Renseignements pour les patients ?

Oui. Bien que l'Association des pharmaciens du Canada conserve les droits d'auteur relatifs à ces pages, elle en autorise l'impression et la distribution à des fins d'informations pour les patients.

6. Puis-je imprimer certaines sections seulement d'une monographie ?

Oui. La version imprimable vous permet d'imprimer certaines sections choisies des monographies. Lorsque vous cliquez sur l'icône de l'imprimante dans la barre d'outils, une nouvelle fenêtre s'ouvre. Celle-ci contient la monographie ainsi qu'un choix de sections imprimables. Par défaut, toutes les sections sont cochées. Pour annuler une sélection, cliquez sur la marque à gauche de l'en-tête de la section que vous ne désirez pas imprimer. Tous les en-têtes de ces sections figureront dans la partie supérieure du document final imprimé, et celles que vous aurez choisies seront cochées.

7. Comment puis-je imprimer une copie de bonne qualité ?

Les monographies de médicaments et les pages de renseignements destinés aux patients contiennent tous un lien qui permet d'afficher une version imprimable du contenu. Cliquez sur ce lien pour ouvrir une version imprimable du contenu que vous désirez imprimer. La version imprimable contient un lien qui vous permet de lancer l'impression. Il suffit de cliquer dessus pour ouvrir la fenêtre d'impression.

Si vous avez l'intention d'imprimer d'autres informations provenant de notre application, veuillez communiquer avec nous en écrivant à permissions@pharmacists.ca.

8. Est-ce que le CPS utilise des fichiers au format PDF ? Quelle version d'Adobe Acrobat dois-je utiliser pour visualiser ces fichiers ?

Il peut arriver que certains fichiers du CPS ne soient disponibles qu'en format PDF, en particulier s'il s'agit de liens issus d'autres organismes, par exemple Santé Canada. En principe, n'importe quel lecteur de PDF peut être utilisé pour voir le contenu de ces fichiers, mais en général, le lecteur Adobe Acrobat Reader est le plus utilisé.

9. Ai-je accès au CPS en ligne en anglais et en français ?

Oui. Vous pouvez facilement basculer d'une langue à l'autre en cliquant sur l'icône « Français » située dans le coin supérieur droit de l'écran et vice versa pour passer du français à l'anglais.

10. Comment doit-on citer le CPS dans les références d'un article, d'une revue ou d'une communication ?

L'APhC recommande l'utilisation du style Vancouver, qui suit les Exigences uniformes pour les manuscrits présentés aux revues biomédicales, ainsi que les Formats de citations bibliographiques recommandés par la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis (National Library of Medicine Recommended Formats for Bibliographic Citation. Supplement : Internet Formats). L'utilisateur peut désirer citer le CPS au complet ou seulement une monographie de produit particulière.

Citation complète du CPS :

CPS [Internet]. Ottawa (ON) : Association des pharmaciens du Canada; © 2016 [consulté le JJ MM AAAA]. En ligne au : <http://www.monrxtx.ca>. Également disponible en format papier auprès de l'éditeur.



Citation partielle du CPS, par exemple une monographie de produit (Gleevec est cité ici comme exemple de monographie de produit) :

CPS [Internet]. Ottawa (ON) : Association des pharmaciens du Canada; © 2016 [mis à jour le JJ MM AAAA ; consulté le JJ MM AAAA]. Gleevec [monographie de produit]. En ligne au : <http://www.monrxtx.ca>. Également disponible en format papier auprès de l'éditeur.

11. Je voudrais intégrer le contenu de l'APhC directement dans mon système de gestion clinique. Est-ce possible ?

Oui. Pour plus amples informations, veuillez contacter Michel Gaudette, Directeur des ventes et développement des affaires à mgaudette@pharmacists.ca ou 1-800-917-9489 poste 297.

12. Comment puis-je vous faire part de mes suggestions pour améliorer le contenu ou pallier certaines lacunes ?

Vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle de 8 h 30 à 16 h 30 de l'une des manières suivantes :

- Sur Internet : Utilisez le formulaire [Commentaires](#)
- Par téléphone : Composez le 613-523-7877 ou, depuis le Canada, le 1-800-917-9489
- Par courriel : Écrivez à support@pharmacists.ca

13. J'aurais quelques suggestions pour améliorer le CPS. Comment puis-je vous en faire part ?

Nous sommes toujours ouverts aux suggestions. Cliquez sur le bouton « Commentaires » dans le coin inférieur gauche de l'écran et remplissez le formulaire. Merci !

14. J'ai découvert un bogue ou un problème dans le CPS. Comment puis-je vous le signaler ?

Vos commentaires sont toujours importants pour nous. Si vous souhaitez signaler un bogue ou un problème spécifique, veuillez sélectionner le bouton « Commentaires » dans le coin inférieur gauche de l'écran et remplissez le formulaire. Nous ferons notre possible pour le régler dès que possible. Merci!